

Etre Hospitalier(ère) bénévole au "Relais du Pèlerin Saint-Jacques" du Puy-en-Velay



Le Relais du Pèlerin Saint-Jacques, au Puy-en-Velay, accueille les pèlerins des mois d'avril à octobre de chaque année. Cela nécessite des hospitaliers(ères) bénévoles.

Situé à 100 mètres de la cathédrale, cet accueil dispose de **27 lits** en box, dans deux dortoirs.

Il fonctionne en **libre participation aux frais**.

Les hospitaliers s'y relaient par groupes de 3 pour accueillir, écouter, offrir l'hébergement, le petit déjeuner et les informations aux pèlerins.

Les pèlerins peuvent apporter leur "hors sac", prendre leur repas avec les autres pèlerins et les hospitaliers (avec la seule possibilité de réchauffer, mais sans cuisiner).

Les locaux sont propriété de l'OGEC. L'espace GITE est géré par l'Association des Amis du Velay.

L'association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques, partenaire des Amis du Velay, assure et organise la présence des équipes d'hospitaliers qui accueillent les pèlerins.

Pour être hospitalier au Puy les conditions suivantes sont requises :

- avoir fait tout ou une bonne partie du chemin pour bien savoir ce que le pèlerin peut attendre de l'hospitalier,
- être adhérent d'une association jacquaire,
- être en forme physique : le gîte est installé sur 2 étages et il faut assurer l'entretien des locaux
- être en forme moralement : il faut avoir l'esprit disponible pour accueillir et servir les pèlerins avec convivialité.
- être ouvert à une vie et un travail en équipe, où les rôles sont partagés, et accepter de respecter le règlement des hospitaliers de ce gîte.

Il faut également avoir suivi une **session de préparation à l'hospitalité**. La prochaine session est prévue en octobre 2022. Pour plus d'informations, vous pouvez entrer en contact avec nous.

par mail : hospitalite.ps@gmail.com

par téléphone : 07 61 45 44 14 - 06 14 46 24 59

Enfin, il faut s'engager **pour une période de 10 jours consécutifs** (ou 11 jours pour les périodes 21->31 mai, 21->31 juillet et 21->31 août). Notez également que vous devrez arriver la veille et partir le lendemain de chaque début et fin de période.

Le formulaire d'inscription 2022 est À COMPLÉTER : [ICI](#)

Renseignements complémentaires : auprès du délégué de votre département ou contact auprès de Marie-Hélène 07.61.45.44.14

Consultez [ici l'évolution du planning et le Descriptif](#)